

MAIRIE DE DAIX  
21121Tel. : 03 80 56 54 12  
Fax : 03 80 55 33 36  
Courriel : secretariat.mairie@daix.fr

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX DU MARDI 15 JUILLET 2008

### CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité correspondante à Madame SOULIER Michèle, Receveur Municipal

### UTILISATION DU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE PAIEMENT DES PRESTATIONS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des prestations du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire afin de faciliter le paiement des redevables et le suivi des règlements par le service administratif communal.

Madame Le Maire dit que les commissions interbancaires perçues à l'occasion de chaque opération seront prises en charge par la Commune soit, actuellement 0,122€ HT par prélèvement et 0,762€ HT par rejet (somme répercutée sur le redevable).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame Le maire à signer le règlement financier pour les usagers et fixe l'indemnité de responsabilité du régisseur à 110,00 € pour l'année 2007.

### DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT (DGE) ET D'AIDE PARLEMENTAIRE POUR LA CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

**DÉCIDE** de demander la D.G.E. (Dotation globale d'équipement) 2008 pour la création d'une aire de jeux pour enfants square de la bibliothèque et de la salle communale.

**ARRÊTE** ainsi qu'il suit, le plan de financement :

Acquisition du jeu et travaux d'installation	: 8348,00 €
D.G.E. 30 % de la dépense éligible (acquisition du jeu, du panneau et prise en compte des frais de port)	: 1943,40 €
Aide parlementaire	: 4174,00 €
Autofinancement ou emprunt	: 2230,60 €

**SOLLICITE** l'aide de l'Etat dans le cadre de la D.G.E. pour un montant de 1943,00 € et l'Aide Parlementaire la plus élevée soit : 4 174,00 €.

## QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil :

- du courrier du Grand Dijon informant de l'installation d'un collecteur pour déchets textiles sur la Commune. L'emplacement proposé vers le collecteur « verre », place des Castels ne retenant pas les faveurs du Conseil, M<sup>me</sup> le Maire va prendre contact avec le grand Dijon afin d'envisager une autre implantation.
- du courrier de M. Bernard DEPIERRE, Député, qui propose de rencontrer le Conseil municipal lors d'un prochain conseil afin d'évoquer les dossiers en cours.
- du courrier du Major COINT, Commandant de la gendarmerie de Sombernon, qui propose à l'ensemble du Conseil une visite du centre opérationnel de la gendarmerie de Dijon.
- des **actes de vandalisme** (barrières en bois déboulonnées, éclairage public détruit, divers panneaux de signalisation volés ou détruits, etc.) qui se sont déroulés ces dernières semaines et dont **le coût** (remplacement, remise en état) **pour la collectivité s'élève à environ 7 000 €**. Les patrouilles de surveillance effectuées ce week-end ont permis l'interpellation des responsables de l'arrachage d'un panneau ; une enquête est en cours.

M. BRIONES remercie, au nom du Conseil, les membres du comité Vie du village qui ont participé à la préparation et l'organisation des festivités du 13 juillet.

## INFORMATION

### PLAN DE CIRCULATION À L'ESSAI

« Les futurs travaux de la LiNo, qui vont imposer une interdiction de la circulation sur le CD 107 durant plus de dix mois ainsi que les difficultés récurrentes de circulation rue d'Hauteville ont amené la Municipalité, soucieuse de pouvoir assurer la sécurité de tous les usagers de sa voirie, à décider la mise en place, en concertation avec le Conseil Général, d'un nouveau plan de circulation à l'essai. »

Voilà en substance le message que nous vous transmettions ce 4 juin dernier. Il appartenait en effet à la Commune de prendre les dispositions qui lui semblaient (et semblent toujours) nécessaires afin de prévenir tout danger potentiel inhérent aux situations évoquées. Consciente que ce plan de circulation - à l'essai - allait probablement perturber les habitudes de chacun, la Municipalité bien qu'ayant pris en compte les doléances exprimées, n'en réaffirme pas moins la nécessité de sa mise en œuvre.

Nous vous rappelons que la Municipalité a sollicité (comme elle vous l'a déjà indiqué) plusieurs cabinets d'étude pour élaborer un plan de circulation adapté sur la Commune. Le choix du cabinet retenu va être fait sous peu. Nous vous tiendrons bien entendu informés, au fur et à mesure, de l'avancement de ce dossier. Les consultations prévues des habitants des zones concernées auront lieu le moment venu.

**Quartier rue du Meix-Pillon/ rue d'Hauteville** : à ce jour, des aménagements complémentaires adaptés doivent et vont être réalisés. Ils ne peuvent cependant, pour diverses raisons, être mis en œuvre aussi rapidement que souhaité.

**Rue Bernard** : comme nous vous l'avons déjà précisé, la mise en place du sens unique est liée aux travaux de construction d'ouvrages d'art de la LiNo. La fermeture de l'accès à la Commune par la rue de Fontaine entraîne ainsi une circulation accrue rue de Dijon augmentant elle-même plus que sensiblement la dangerosité de l'accès à la rue Bernard par le bas. C'est pourquoi le Conseil Général a décidé, en accord avec la Municipalité, de sécuriser la déviation par cette mesure temporaire. **(ci-joint copie de l'Arrêté n° 116 du Conseil Général du 3 Avril 2008)**

La circulation dans la Commune va se trouver d'autant plus (longtemps) perturbée que de nouveaux – et très importants - travaux (toujours liés à la LiNo) vont commencer dès l'été 2009. La Municipalité déplore, comme une majorité d'entre vous, cette situation qui nous est imposée et contre laquelle, au cours de ces trois dernières années, elle s'est élevée – souvent seule – par tous les moyens mis à sa disposition. Elle se doit maintenant d'y faire face, avec l'ensemble de ses habitants, en essayant de préserver au mieux la sécurité des usagers de sa voirie.

Nous vous prions donc de bien vouloir faire preuve, dans ces circonstances, de la plus grande compréhension, de patience et du civisme nécessaire en respectant la signalisation présente.

## AGENDA

**SAINT LAURENT** : dimanche 10 Août à 11h00 : messe à l'église de Daix suivi d'un apéritif à la salle paroissiale.  
A l'issue de la messe, passage du bâton de procession à une famille Daixoise qui en aura la garde pour l'année à venir.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### SITE INTERNET OFFICIEL DE DAIX

[www.daix.fr](http://www.daix.fr)

#### OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

*Horaire d'été du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2008*

Du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

Mardi et vendredi de 14 h 00 à 16 h 00

\*\*\*\*\*

#### RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

Il n'y aura pas de ramassage pendant la période du 14 juillet au 15 août 2008 en raison des congés annuels du personnel communal

#### RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

01/08/08 – 08/09/08 – 01/10/08 – 03/11/08 – 08/12/08

\*\*\*\*\*

#### RECENSEMENT MILITAIRE

Doivent se faire recenser :

Au cours du 3<sup>o</sup> trimestre 2008 : les jeunes gens et jeunes filles nés en juillet, août septembre 1992

Au cours du 4<sup>o</sup> trimestre 2008 : les jeunes gens et jeunes filles nés en octobre, novembre, décembre 1992.

Se munir du livret de famille et de la carte d'identité de l'enfant

\*\*\*\*\*

#### RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

**Un nouvel imprimé** pour l'inscription des enfants à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire (garderie municipale) a été mis en place et sera effectif dès la rentrée 2008.

Dans cette nouvelle formule, les parents sont invités à remplir un dossier d'inscription à retirer en Mairie dès le 18 août et à le retourner dûment complété avant le 12 septembre.